No 11.

Les Libéraux Honnêtes

RÉPUDIENT

M. MERCIER

Ce que M. Tarte écrivait en 1887 et '90

MANIFESTE d'un VETERAN LIBÉRAL

LES LIBERAUX DE HUNTINGDON

Une intéressante épître d'un libéral
de vieille école.

Aux Honnêtes Gens.

Il n'y a pas deux ans, le 30 avril 1890, M. J.-Israël Tarte signait de sa plus belle main et publiait dans son *Canadien* un article au cours duquel il vous disait :—

" Je crois que l'intérêt de la province exige que chacun de nous fasse " son possible pour renverser le cabinet Mercier, *et je me propose bien* " *de ne rien négliger pour éclairer l'opinion publique.*"

M. Tarte est resté fidèle à sa résolution jusqu'après les élections provinciales du 17 juin 1890, mais depuis il a varié et aujourd'hui il se porte hardiment le complice de l'administration criminelle qu'il réprouvait avec tant d'énergie. Cela n'est pas surprenant, *varier* est dans les mœurs d'Israël.

Et puis, la désertion d'Israël des rangs du parti conservateur ne doit pas vous affliger, honnêtes gens de tous les partis, que la voix du patriotisme rallie dans une guerre commune contre l'ennemi public.

Cette brochure démontre que vous n'êtes pas en petit nombre, et à ce titre, elle vient raviver votre foi et ranimer votre espérance. De partout vos cris d'indignation patriotique se font écho. Vous lirez plus loin le manifeste de M. P.-B. Casgrain, candidat de l'Islet: lisez maintenant ces déclarations de G. W. Stephens, aux électeurs d'Huntingdon :—

" Si M. Mercier avait suivi les traditions du parti libéral, il aurait " été l'un des plus grands bienfaiteurs de notre pays. Il a suivi une " autre voie, et tout notre système de gouvernement a été SOUILLÉ par " les pratiques frauduleuses des hommes à qui nous avions donné " notre confiance......

" En 1881, la dette était de $16,000,000 ; en 1885, $22,000,000, " pendant qu'elle est aujourd'hui de TRENTE-TROIS-MILLIONS ET UN " QUART....

" Je crois avoir prouvé que le gouvernement Mercier est tout à fait " indigne de notre confiance....Je combattrai de toutes mes forces le " gouvernement Mercier."

N'oubliez pas que M. Stephens, que vous venez de lire, est un LIBÉRAL. Ce n'est donc plus aujourd'hui la lutte d'un parti contre un parti, mais c'est l'armement général des honnêtes gens de tous les partis contre la clique Mercier-Pacaud-Langelier et Compagnie.

LES VERGES DE M. TARTE.

Quatre années durant, et pour dire le vrai, aussi longtemps que l'ex-premier-ministre a tenu le pouvoir, M. Tarte a *fouetté* avec des verges de fer M. Mercier et toute la clique. *Violateur de la constitution, dilapidateur des fonds publics, ennemi juré des institutions provinciales, emprunteur imprévoyant, administrateur extravagant, corrupteur du peuple,* tels sont les traits, avec bien d'autres, sous lesquels M. Tarte peignait cet *ennemi public* qu'il faisait danser au bout de son fouet.

Depuis quelques mois seulement M. Tarte a changé d'allures : il pose en *bon samaritain*, et, s'efforçant (mais en vain !) de guérir les blessures dont il noircissait M. Mercier, il brandit son fouet maintenant contre les patriotes ligués pour la défense du bien public. Mais ne craignez pas, ses verges ne valent plus rien ; elles sont usées, tant M. Tarte mettait de vigueur à les rompre sur le dos de M. Mercier.

Voyez, par les citations qui suivent, quel féroce exécuteur était ce M. Tarte.

La Constitution Systématiquement violée

[Du *Canadien*, 21 février 1890.]

Nous concourons pleinement dans la proposition soumise à la chambre par M. Flynn hier. Elle tend à blâmer le gouvernement d'avoir non-seulement augmenté d'une manière extravagante les dépenses de l'administration des Terres de la Couronne, mais d'avoir employé l'argent public en violation de la loi et de la constitution.

On disait que sous le régime actuel le gouvernement, c'est la loi et plus que la loi. On paie sans autorisation de la législature et sans la permission de la Couronne.

La session ne se terminera pas avant qu'il ait été démontré d'une façon irréfutable qu'en fait de dépenses et d'emploi des fonds publics, les principes du gouvernement parlementaire sont méconnus et VIOLÉS avec un sans-gêne sans précédent dans l'histoire de ce pays.

Que deviennent les garanties du peuple si l'argent qui doit être voté par le parlement, qui ne peut être dépensé sans ce vote ou—dans les cas urgents et imprévus—sans l'autorisation de la Couronne, est pris

dans le trésor par l'unique volonté de tel ou tel ministre ou d'un gouvernement ?

Il ne s'agit pas ici d'une question de parti : Les BASES mêmes du système constitutionnel sont en cause, et un pareil abus ne saurait être toléré par aucune assemblée parlementaire.

Nous invitons la législature à réfléchir sur les responsabilités qu'elle encourt, si elle ne réagit contre la VIOLATION des lois dont le cabinet Mercier se rend coupable et qu'il a pour ainsi dire érigée en système.

Sommes-nous ou ne sommes-nous pas déterminés à maintenir les institutions responsables dans cette Province de Québec ?

La Constitution Outragée

[Du *Canadien*, 24 février 1890,]

Il serait temps de savoir si nous tenons aux institutions parlementaires et à la responsabilité ministérielle.

" Le cabinet actuel n'en a, en tous cas, aucun souci. Il engage le crédit public et paie l'argent du trésor sans l'avertissement des chambres et hors la connaissance de la Couronne.

" La preuve écrasante, indéniable en a été faite une fois de plus, samedi, devant le comité des comptes publics, alors qu'il a été produit une lettre de crédit au montant de $70,000 en faveur de M. Charlebois, en à-compte des travaux de la clôture baptisée du nom de mur d'enceinte, etc.

" La législature n'a jamais autorisé ces paiements, jamais voté ces crédits, et pour éviter l'autorisation, NÉCESSAIRE EN VERTU DE LA CONSTITUTION, du lieutenant-gouverneur, on a eu recours, dans ce cas et dans d'autres, à des espèces de billets ou reconnaissances, qui ont été escomptés et négociés dans les banques.

" Un tel mépris des lois et de la CONSTITUTION restera-t-il impuni et recevra-t-il l'encouragement tacite de la population ? Pour l'honneur de notre province et dans l'intérêt certain du peuple, il faut espérer que non. L'opposition a des devoirs impérieux à remplir à ce sujet, et nous n'avons pas de doute qu'elle revendiquera avec énergie et détermination les droits de la constitution."

(Note)—L'opposition conservatrice de 1890, devenu le parti ministériel d'aujourd'hui, revendique avec énergie et détermination les droits de la constitution, et cependant M. Tarte s'y oppose !

[Du *Canadien* du 18 janvier 1890]

Un NOUVEL EMPRUNT. Le gouvernement (Mercier) a englouti les $3,500,000 empruntées en 1888 ; il a englouti les $100,000 de la province d'Ontario ; il a englouti les $125,000 de la ville de Montréal ; il a englouti les $685,000 des corporations commerciales ; il a englouti l'augmentation du revenu des terres de la couronne ; il a englouti une partie des $2,22,9000 des dépôts des compagnies de chemins de fer ; il

a englouti de prétendus excédants au montant de $400,000 : soit en tout environ $6,500,000 dans l'espace de TROIS ans. Et aujourd'hui, le gouvernement veut imposer au peuple par un NOUVEL EMPRUNT, un nouveau fardeau de $3,000,000 à $4,000,000 ! C'est-à-dire qu'avant un an la province sera chargée de nouvelles obligations de plus de $10,000,000.

La situation est vraiment alarmante, et il est temps que la députation demande compte au gouvernement de son administration des finances.

[Du *Canadien*, 8 mai 1890.]

DÉFINISSONS LES RÔLES. M. McGreevy est un grand entrepreneur public.

Il a donné son appui au parti conservateur dans cette province, tant que ce parti a été au pouvoir.

Quand M. JOLY est arrivé aux affaires, il a prêté, dans une large mesure, son concours à son gouvernement.

Il appuie le gouvernement de Sir John A. Macdonald à Ottawa, en même temps qu'il a d'intéressantes ramifications dans le camp de M. Laurier.

Il est en négociations, depuis assez longtemps, avec les organisateurs et les meneurs du parti de Mercier.

Qui oserait rendre le parti conservateur responsable des fautes de cet homme ?

Elles retombent sur lui, et sur ceux qui cherchent, comme le fait l'*Electeur*, à les pallier.

[Du *Canadien*, 3 mai 1890, extrait d'un article intitulée *La Province en servage*] :—

La MANSUÉTUDE du cabinet MERCIER pour M. McGreevy n'a pas sa source dans les Monts Alleghaneys ! En fait, les organisateurs du parti ministériel à Québec comptent sur le député de Québec-Ouest pour une partie de leur fonds électoral dans la lutte qui se prépare.

[Du *Canadien*, 30 avril 1890.]

PAS DE MALENTENDU. Je crois que l'INTÉRÊT de la province EXIGE que chacun de nous fasse son possible pour RENVERSER le cabinet Mercier, et je me propose bien de ne rien négliger pour éclairer l'opinion publique.

(Signé) J. ISRAEL TARTE.

[Du *Canadien*, 31 mars 1890.]

Sous le titre *D'ou venez-vous ?* M. Tarte signe de son nom un article dont voici quelques extraits :—

" Chaque année, le gouvernement (Mercier) a caché à la province l'état réel de ses affaires. Les budgets, le compte des recettes et des dépenses, ont été transformés en moyens de tromper officiellement les contribuables—la méthode des ministres consistant à faire voter des sommes d'argent moindres que celles qu'ils se proposaient de dépenser et qu'ils n'ont cessé de dépenser. Et ce, dans le but manifeste de garder pour eux-mêmes la distribution de l'argent public, en dehors de la connaissance de l'électorat et du contrôle de la législature. Ils ont fait plus, et la chambre n'a rien trouvé à redire : ils ont résolu de se soustraire à l'assentiment de la Couronne, et ils ont pris dans le trésor, sans mandat des délégués du peuple et sans autorisation du représentant de la Reine, des sommes d'argent qui se chiffrent par centaines de mille piastres. Ils ont inventé le truc frauduleux— je parle au point de vue constitutionnel—des lettres de crédit : parce qu'ils savaient que la COURONNE ne leur aurait pas permis, ne POUVAIT pas leur permettre, A CAUSE DE LA PROTECTION QU'ELLE DOIT AU PEUPLE, d'excéder ainsi les dépenses votées par la législature.

[Du *Canadien*, 5 mars 1890.]

Dans un article intitulé *Où allons-nous ?* M. Tarte fait cette comparaison intéressante entre la politique conservatrice et la politique libérale :—

" Voici les deux politiques en présence.

" D'un côté, la politique financière du ministère (Mercier) est de porter les dépenses spéciales au compte du capital, c'est-à-dire de les payer au moyen D'EMPRUNTS.

" De l'autre l'opposition (conservatrice) veut que ces dépenses soient payées à même les revenus annuels.

" De toute évidence, l'opposition a raison. C'est la sage politique que tout gouvernement comme tout particulier doit mettre en pratique ; c'est-à-dire ne pas dépenser plus que son revenu.

" La politique de l'opposition rétablirait et maintiendrait l'ordre dans les finances de la province.

" La politique du ministère conduira très vite à la ruine.

. . . . " Avec le régime de prodigalités qui prévaut depuis trois ans, le gouvernement n'aura bientôt plus d'autres ressources que celle de taxer la propriété foncière pour sortir des embarras financiers qu'il crée avec un aveuglement coupable."

[Du *Canadien*, 14 décembre 1887. *Politique provinciale*]. —C'est M. Mercier qui a le pouvoir à Québec ; il devait conduire nos affaires avec économie, sans emprunt additionnel. Il a jugé qu'il lui faut emprunter, en dépit des recettes très considérables qu'il a encaissées et qui sont le résultat de la politique des cabinets précédents. Qu'il fasse son emprunt, qu'il en soit responsable, et qu'il ne nous dise plus qu'il est **fait que quand il le sera.**

....C'est avec regret que nous le disons ; entouré, harcelé, débordé, le cabinet a follement dépensé l'argent public et inauguré un système d'extravagances difficiles à décrire

Un gouvernement qui n'a que quelques mois de pouvoir, qui distribue l'or à pleines mains, qui fait, pour des fins de popularité, des remises à droite et à gauche, par centaines de mille piastres, etc., peut avoir aux yeux de la multitude, l'apparence de la force. Pour l'observateur expérimenté, il est dans le chemin de l'abîme, et les injures et les louanges exagérées dont l'*Electeur* est prodigue, ne sont pas propres à l'en détourner.

[Du *Canadien*, 24 février 1887.]

M. Mercier s'est constitué, a fait du gouvernement de cette province, l'instrument de M. Blake dans la dernière élection. Pour le servir, il a fait des emprunts, il a payé des comptes surprenants, il a permis contre la couronne des poursuites injustes et injustifiables.

....Que M. Mercier mente, à quelques jours de distance, à ses déclarations sur l'autonomie des provinces, sur la nécessité de la non-intervention des ministres locaux dans les élections fédérales, nous le comprenons. M. Mercier n'a fait durant sa carrière, que se contredire."

[Du *Canadien*, 21 mars 1887.]

Conclusion d'un petit article intitulé l'*opinion des ouvriers* :

" Il n'y a que quelques semaines que M. Mercier est au pouvoir et il a réussi à prouver que sa parole d'homme public est SANS VALEUR."

[Du *Canadien*, 30 mars 1887, article intitulé *Sa tactique*] :—

M. Mercier a été grand comme le monde quand, prenant son air le plus solennel et sa figure des dimanches, il s'écria : " Personne ne me soupçonnera, j'espère, d'empêcher le discours d'un adversaire d'arriver à l'opinion publique.

" M. Mercier a adopté comme tactique, partout où il le peut faire, d'étouffer la voix de ses adversaires, de les empêcher, par des organisations, de se faire entendre. On l'a vu se faire suivre de comtés en comtés par de la canaille salariée, on l'a vu donner lui-même le signal des cris, des injures, du tapage. Il ne peut jouer à ce jeu honteux en chambre. Cependant, à la convocation du parlement, lui, le chef de la majorité, il a assisté impassible, souriant, aux scènes dégoûtantes qui ont eu lieu dans l'enceinte législative."

UN ECRASEMENT.

Si vous n'avez pas lu le manifeste de M. P.-B. Casgrain, le candidat du comté de l'Islet, vous allez le lire. Ce manifeste est un *éreintement* en règle inflig par un honnête homme à M. Mercier et à l'ignoble clique qui le supporte. C'est plus qu'un *éreintement,* c'est un ÉCRASEMENT, et un vrai, que ce manifeste dont l'auteur a tenu jusqu'ici un poste distingué et a joui du plus haut prestige dans les rangs du parti libéral. Voici ce que l'*Electeur* lui-même disait de M. P.-B. Casgrain, dans son édition de jeudi, 11 février 1892 :—

" Il a paru dans l'*Electeur* d'avant-hier une communication de l'Islet, qui a été insérée de confiance sur son apparence de simple compte-rendu d'assemblée électorale.

" On nous y a fait remarquer hier une couple de phrases injurieuses à l'égard de M. P.-B. Casgrain, ancien député du comté de l'Islet aux Communes.

" Nous regrettons que cette communication ait échappé à notre attention, car jamais nous n'en aurions permis l'insertion dans nos colonnes.

" M. P.-B. Casgrain est un VÉTÉRAN de la cause LIBÉRALE, et s'il est une chose qu'on ne puisse lui reprocher, c'est la déloyauté envers son parti. Aux Communes, où il a siégé de 1874 à 1891, comme député de l'Islet, il a été le dévoué partisan de MM. McKenzie, Blake et Laurier, dans la prospérité comme dans l'adversité.

"La loyauté de ce vétéran est au-dessus de tout soupçon. De fait, nous savons qu'il n'a pas accepté la candidature de l'Islet en opposition au candidat de M. Mercier.

" Nous regrettons infiniment les mots malheureux et injustes dont un correspondant s'est servi à son égard en rendant compte de la campagne électorale à l'Islet, et nous nous empressons de les désavouer."

Eh oui ! vous venez de lire l'*Electeur*, qui s'est chargé de nous fournir cette préface au manifeste de M. P.-B. Casgrain, un VÉTÉRAN de la cause LIBÉRALE, comme le disait lui-même l'*Electeur*, à la date du 11 février 1892.

Lisez maintenant ce manifeste de M. Casgrain, l'un des chefs du parti libéral, un ancien lieutenant de M. Laurier, un homme des vieilles luttes, honnête et sincère, dévoué depuis plus de vingt ans au triomphe de son drapeau, et qui a cru de son devoir

ADRESSE

.ux Electeurs Independants

DU COMTE D'OTTAWA

MESSIEURS,

Ayant ét choisi à l'unanimité par les délégués du comté d'Ottawa mblés en convention pour présenter un candidat en opposition à M. cier et supporter le gouvernement De Boucherville, j'ai, après beau- d'hésitation, accepté la position que j'avais d'abord refusée et je ue aujourd'hui vos suffrages. Si, comme je l'ai dit plus haut, j'ai ord refusé la candidature, vous ne devez pas pour cela croire que 'appréciais pas toute la grandeur de l'honneur que me faisaient mes itoyens. Au contraire, j'en étais et j'en suis profondément reconnais- ; mais j'avais de graves raisons personnelles qui me faisaient désirer le choix tombât sur un autre porte-étendard. Et si dans cette occa- la lutte n'eût été qu'une contestation entre les partis politiques ais probablement persisté dans mon refus. Mais la prospérité de la ince de Québec, et en particulier du comté, doit être si gravement tée par le résultat de cette élection, que j'ai senti qu'il était de mon ir envers mes concitoyens et mon pays de céder aux instances de la gation si nombreuse et si influente, qui reclamait mes services au nom rand comté d'Ottawa.

Les révélations foudroyantes qui ont occasionné la démission de M. ier et de ses collègues, la nomination d'un nouveau ministère et le nt appel au peuple, sont si bien connus par toute la province qu'il utile de les rappeler ici. Ces révélations ont été accueillies avec

surprise et indignation, non seulement par les conservateurs, mais aussi par les nationaux et les libéraux qui avaient accordé à M. Mercier et à ses associés la confiance la plus complète, les prenant de bonne foi pour des hommes honnêtes et intègres, mais qui, aujourd'hui, sont choqués et révoltés par la liste toujours plus longue de BOODLAGE et de prodigalités effrayantes, qu'établissent contre M. Mercier et ses amis les registres de chaque département du gouvernement. C'est en conséquence de ce désappointement et du dégoût qui en résulte que des milliers de ceux qui jusqu'à présent avaient soutenu M. Mercier viennent offrir leur appui au nouveau gouvernement, à l'administration De Boucherville.

C'est à ce sentiment que je dois les promesses de support que j'ai déjà reçues de beaucoup de libéraux et de nationaux qui abandonnent M. Mercier.

Je dois ajouter que, dans les circonstances actuelles, les électeurs seront partagés en d'autres lignes que celles des anciennes divisions de parti ; c'est-à-dire par les lignes moins étroites qui séparent ceux qui désirent un gouvernement honnête et économe de ceux qui veulent voir continuer le système de gaspillage et de BOODLAGE qui a caractérisé l'administration Mercier ; entre ceux qui désirent une administration honnête et sage des finances de la province, que l'équilibre soit rétabli entre le revenu et la dépense et ceux qui veulent qu'on persiste dans les prodigalités ruineuses qui ont produit cette année un déficit de deux millions de piastres, ajoutant dans les quatre ans écoulés treize millions de piastres à la dette de notre province.

A cause de cette augmentation générale des dépenses qui ont servi à enrichir M. Mercier et ses amis, il leur a fallu diminuer de six mille piastres par année l'octroi à notre comté pour les chemins de colonisation, et on n'a pas même alloué un sou à nos fabriques de fromage quoiqu'il ait été accordé une subvention à celles qui se trouvent dans d'autres comtés.

Pour ces raisons, j'en appelle aux électeurs intelligents du comté, à quelque parti qu'ils puissent appartenir, leur demandant de se joindre à ceux qui veulent amener un changement salutaire dans l'administration des finances sans, quoi nous ne saurions éviter la banqueroute et le fardeau d'une forte taxe directe ; car c'est vers cet abime que nous marchions à pas rapide sous M. Mercier. En me donnant leurs votes les électeurs aideront à sauver le pays du désastre qui le menace.

mais aussi
ercier et à
e foi pour
hoqués et
oligalités
registres
ence de ce
s de ceux
eur appui

s que j'ai
onnent M.

électeurs
visions de
ceux qui
ulent voir
érisé l'ad-
ation hon-
abli entre
ns les pro-
deux mil-
nillions de

rvi à enri-
astres par
on n'a pas
té accordé

comté, à
joindre à
nistration
et le far-
marchions
cteurs ai-

C
quest
sonne
un ad
ne de
De B

C
tion c
un co
pour
d'abor

M
cité d
donc p
forces

M
du cal
mende
pas pl
ger au
aux “
impos

I
le bois
font l
sar pl
contri
et le t

J
couru
gée pa
dant l
dernie

Ri
et je n

Quant à moi-même, je ne dirai que peu de mots, car en présence des questions sérieuses qui se présentent actuellement, les qualifications personnelles sont de peu d'importance Quand bien même il se présenterait un adversaire qui pourrait m'être supérieur sous plusieurs rapports, cela ne devra pas lui attirer plus de votes s'il se déclare contre le gouvernement De Boucherville.

Cependant, je puis dire sans hésitation que dans les jours d'humiliation comme dans les jours de triomphe, j'ai toujours été et je suis encore un conservateur ferme mais modéré, et je puis ajouter que, si je suis élu pour vous représenter, je n'oublierai jamais que mon devoir m'oblige d'abord envers mon pays et ensuite à mon parti.

Ma demeure et tout ce que je possède au monde se trouvent dans la cité de Hull et dans le comté d'Ottawa. Les électeurs de ce comté n'ont donc pas besoin d'assurance de ma part que je travaillerai de toutes mes forces pour promouvoir leurs intérêts qui sont aussi les miens.

Mais je puis leur dire, d'après les déclarations faites par des membres du cabinet de M. De Boucherville, que ce gouvernement a l'intention d'amender le tarif des droits sur le bois, de manière qu'il ne soit pas plus élevé que ceux prélevés dans la province d'Ontario, et de changer aussi les lois minières de manière à donner un encouragement légitime aux "prospecteurs" et à délivrer l'industrie minière de la taxe qu'on leur a imposé si mal à propos.

Les habitants de ce district doivent se rappeler que les impôts sur le bois et sur les minéraux, quoique nominalement imposés sur ceux qui font le commerce, affecte indirectement les agriculteurs et les ouvriers ; car plus les fabricants de bois et les exploiteurs de mines sont obligés de contribuer au gouvernement, moins ils leur reste pour payer les provisions et le travail.

Je crois que je ne dois pas passer sous silence une rumeur qui a couru il y a quelque temps et qui sera probablement de nouveau propagée par mes adversaires : savoir, que j'aurais signé la réquisition demandant le secours de la milice contre les ouvriers lors de la grève, l'automne dernier.

Rien de plus faux que cette rumeur. Je n'ai jamais signé ce document et je n'ai jamais pris part à l'appel de la milice.

Loin de lui être opposé, j'ai toujours été et je serai toujours l'ami de l'ouvrier, et si je suis élu je demanderai le rappel de cette loi tracassante, passée par le gouvernement Mercier avec l'aide de notre ci-devant représentant, qui rend saisissable les gages qui ne sont pas encore gagnés et qui oblige les bourgeois à se rendre chaque mois à la cour faire une nouvelle déclaration tant que le défendeur restera à son emploi et que la dette et les frais ne seront pas entièrement soldés.

En terminant, je vous déclare sincèrement que si vous m'élisez, je ferai honnêtement et consciencieusement mon devoir envers mon pays et notre comté.

(SIGNÉ)

Nérée TETREAU.

de
te,
é-
ui
le
et

je
et

To the F

GENTLEEMEN,—On the una
tion and at the urgent reques
gates assembled in convention
Hull, to select a candidate op
Mercier administration and in
deBoucherville Government,
though reluctantly, accepted
and am now a candidate for y
at the present election of a
of the county of Ottawa in th
Assemb'y of the Province of Q

If, as I have stated, I was
accept the nomination. it was
was insensible to the great ho
upon me by the choice, but
reasons which it is not necess
would have preferred that
standard-bearer should have
and were this a mere party c
have probably persisted in
honour. But on the result of
the welfare of the Province, an
this district, so largely depen
that my duty to my country r
accede to the large and influen
who considered that under the
cumstances I was the person m
obtain the support of the maj
electors of this large and popul
ncy.

The astounding revelations w
o the dismissal of Mr. Mercie
eagues, the appointment of a n
nd the present appeal to the p
ell known through the length
the Province to require n
re, and have roused feelings o
d dismay, not only amongst t
ut also among those Nationali
rals, who had put implicit con
honesty end integrity of Mr.
his associates, but who are sho
volted by the frightful and incr
boodling and lavishness which
f every department of the Gov
tablishing against him. To th
pport which the new Govern

r,
n-

e
i-
s
n

s
r
s
o

t
n-

o-
n-
s
à
;
s
e
t
e

To the Free and Independent Electors

of the County of Ottawa.

GENTLEMEN,—On the unanimous nomination and at the urgent request of the delegates assembled in convention at the city of Hull, to select a candidate opposed the late Mercier administration and in favour of the deBoucherville Government, I have, although reluctantly, accepted the position, and am now a candidate for your suffrages at the present election of a representative of the county of Ottawa in the Legislative Assembly of the Province of Quebec.

If, as I have stated, I was unwilling to accept the nomination. it was not because I was insensible to the great honour conferred upon me by the choice, but for personal reasons which it is not necessary to state, I would have preferred that some other standard-bearer should have been chosen; and were this a mere party contest I would have probably persisted in declining the honour. But on the result of this election the welfare of the Province, and particularly this district, so largely depends that I felt that my duty to my country required me to accede to the large and influential delegation who considered that under the present circumstances I was the person most likely to obtain the support of the majority of the electors of this large and populous constituency.

The astounding revelations which have led to the dismissal of Mr. Mercier and his colleagues, the appointment of a new ministry, and the present appeal to the people are too well known through the length and breadth of the Province to require recapitulation here, and have roused feelings of indignation and dismay, not only amongst Conservatives, but also among those Nationalists and Liberals, who had put implicit confidence in the honesty and integrity of Mr. Mercier and his associates, but who are shocked and revolted by the frightful and increasing list of boodling and lawlessness which the records of every department of the Government are establishing against him. To this is due the support which the new Government is receiving from thousands who were formerly adherents of Mr. Mercier. And to this I owe the declarations which many Liberals and Nationalists in this county have already made in my favor.

And I now take the opportunity of saying that on this occasion the electors will be divided by lines broader than those of party, namely, the line which separates those who desire an honest and economical government and those who are willing to have a continuance of the extravagance and boodling which have characterized the administration of Mr. Mercier. Between those who desire such strict and honest administration of the finances of the Province as will reestablish the balance between revenue and expenditure and those that are willing that the same lavish course which occasioned, in the last year a deficit of two million dollars, and in four years has added thirteen millions of dollars to the debt. And in the midst of all this excessive expenditure and the boodling by which Mr. Mercier and his friends have enriched themselves, he found it expedient to reduce by six thousand dollars a year the grants to colonization roads in this county nor could he afford one cent to our cheese factories although he made grants to those in other counties. And upon these grounds I call upon the honest and intelligent electors in this county, without distinction of party, to assist, by electing me as a supporter of the deBoucherville Government, in bringing about that retrenchment necessary to save us from bankruptcy and heavy direct taxation to which we were surely and rapidly drifting.

With respect to myself I have only a few words to say, for I feel that with the tremendous issues involved in this contest, personal qualifications must be of small account, and should my opponent, be he who he may, be in many respects superior to me, that circumstance should have little weight with the voters if he favors Mr. Mercier. But this without vanity, I may say, in the day of trial and in the day of triumph, in storm or in sunshine, I have been and I am a staunch though moderate Conservative, but if elected to represent you I shall always remember that I owe my duty to my country first and to my party after. My home and all I possess in the world are in the city of Hull and county of Ottawa; therefore the electors of that county need no assurances from me that I will do my best to promote our common interests. And in this respect I can assure the electors that from declarations made by members of the Boucherville cabinet that Government if sustained will so amend the tariff of timber dues as to reduce them at least to an equality with those of the Province of Ontario; and will so change the laws with respect to mines and mining as to afford proper encouragement to prospectors and remove the present heavy burdens on the trade. And the people of this county should remember that these taxes although nominally imposed on the lumberers' and miners' affect indirectly, the farmers and the working men for the more the manufacturers have to pay the government, the less they have to pay for labor and supplies.

I think I should here allude to a report which was circulated some time ago, and will probably be revived by my opponents, to the effect that I had signed the requisition for the calling out of the militia during the strike of the mill men last autumn. I give that statement my most unqualified denial. I never signed any such document nor took any part in invoking the aid of the military. Far from being opposed to the working men. I am and have always been their sincere friend and if elected will do everything in my power to promote their interests, and will assist in repealing the harrassing law passed by the Mercier Government, and supported by the vote of our late representative. I mean the law which allows the seizure of unearned wages, and obliges the employer to go every month to court to make a new declaration so long as the defendant remain in his employ, and the debt and costs are not entirely satisfied.

In conclusion I most solemnly pledge myself if elected that I will honourably and conscientiously, to the best of my ability do my duty to my country and my county.

Yours truly

N. TETREAU.

'ou
pas
sen
obli
déc
les

fer
not

de parler publiquement, de flétrir les hontes du régime Mercier, de répudier avec toute l'énergie d'une conscience droite les scandales et les turpitudes de la clique infâme.

Messieurs les électeurs de l'Islet,

Vous me faites l'honneur, plusieurs d'entre vous, de m'offrir d'être candidat à la prochaine élection locale. J'aime à croire que ce témoignage d'estime, manifesté de divers côtés, provient de ce que nous nous connaissons depuis vingt ans et que vous avez confiance en moi. J'en suis fier et reconnaissant.

Au milieu de la crise grave et solennelle que nous traversons, vous voulez m'imposer un devoir que tout bon citoyen ne doit pas décliner d'accepter à l'heure du danger. Vous me tendez la main, je vous tends la mienne, avec loyauté et franchise, pour travailler de concert avec vous au salut de tout le peuple.

Il ne s'agit plus, messieurs, d'esprit de parti, en ce moment. Il faut racheter l'honneur de la province et la sauver du péril, en ralliant autour d'elle tous les honnêtes gens en force pour le salut commun.

Je n'ai jamais appartenu au parti appelé national, parti de l'honorable M. Mercier, que les conservateurs-nationaux viennent d'abandonner. Je vous tromperais si je ne vous disais que j'ai été et je suis libéral, comme vous le savez, tel que vous m'avez connu, essayant à bien faire, et j'ai de tout temps combattu la corruption où qu'elle soit ; sur ce point, je ne reconnais ni chef, ni parti pour me contrôler. Mais il ne faut pas, et je ne veux pas, mêler les affaires d'Ottawa à celles de Québec. Chacun chez soi et tout ira bien. Ici, c'est comme citoyen et électeur de la province que je parle et entends agir. Si je peux encore vous être de service, je me présenterai, dans votre intérêt et à votre demande, comme candidat indépendant de tous les partis, et Dieu merci, je le suis et j'ai droit de l'être.

Elevé à l'ancienne école d'hommes purs comme les Lafontaine, Morin, Taché, Letellier, Dorion, Fournier et autres, j'ai appris au début et à leur exemple, que le mandataire du peuple, devenu gardien du domaine et dispensateur du trésor public, doit y veiller comme sur un dépôt qui lui est confié. Comme tel, un député ne doit jamais être mêlé à aucune opération financière qui touche aux deniers de l'Etat, et voir son intérêt privé mis en présence de l'intérêt public. Il ne peut servir deux maîtres à la fois, et s'exposant à la tentation, il y succombera en se servant lui-même le premier.

IL RÉPUDIE M. MERCIER

Je répudie carrément M. Mercier, parce qu'il est impossible à un honnête homme de défendre ses actes, tels qu'ils sont aujourd'hui dévoilés et tels malheureusement qu'ils vont l'être davantage. Je suis résolu de le combattre lui et son entourage, dans le but d'amener un changement de régime, radical et efficace, et de mettre un arrêt à un système organisé de détournements, de pillage et de dilapidations de toutes sortes.

J'ai eu ci-devant l'occasion solennelle et j'ai eu le courage, par devoir et contre mon intérêt, de dénoncer en face de M. Mercier lui-même, et de ses supports (mais en vain) les hommes de cet entourage, et je lui ai prédit ce qui vient de lui arriver. Il doit se rappeler mes paroles : Cela vous tuera. J'avais déjà prévenu de ce danger trois de ses collègues et je les ai alors pris à témoin. M. Mercier a répondu tout haut dans la presse qu'il conserverait les amis de son choix. Depuis lors nous sommes séparés. Il est trop tard pour lui de promettre qu'il ne reprendra plus les mêmes hommes, et ce n'est guère probable puisqu'il travaille à les faire élire tous. Ses amis d'hier se dévoilent comme ses complices et quelques-uns même sont ses délateurs : telle est la fin d'une politique qu'on a voulu faire payante.

M. ANGERS AGIT CONSTITUTIONNELLEMENT

Le lieutenant-gouverneur sur l'arbitrage entre lui et ses ministres au sujet des $100,000 du BOODLAGE Pacaud, à la vue d'une barrière de péage devant son gouvernement, et sur la découverte, entre autres malversations, que des argents étaient clandestinement soutirés du Trésor, à son insu et au mépris de son autorité, a congédié M. Mercier et ses collègues, comme ministres infidèles et déloyaux à la Couronne et traîtres à leur serment d'office, incapables et indignes de gouverner. L'acte est raide, violent, mais était nécessaire, à mon avis. Je le soutiens parfaitement légal, et, dans ce cas, tout-à-fait constitutionnel. On peut critiquer la forme du renvoi, s'appesantir sur les conséquences qui en ont résulté, relever les fautes de tactiques commises, ergoter sur les motifs, y chercher une trame, etc., etc. ; le résultat final est un service réel rendu au pays. C'est ainsi que l'avenir le dira.

On se plaint que la constitution est violée. Ce sont les coupables qui ont été les premiers à la violer, en violant leur serment, en restant en office, en s'imposant une Commission Royale et se soustrayant par là, eux-mêmes, aux tribunaux des Chambres. C'est en vain qu'ils invoquent le manteau de la Constitution pour couvrir le gros de leurs délits. Quand on découvre des voleurs dans la maison, on ne prend pas des gants blancs pour les jeter dehors : on les fait arrêter, dégorger et punir.

Personne ne nie le pouvoir du lieutenant-gouverneur de choisir et renvoyer ses ministres. Ce pouvoir existe dans la Constitution non écrite comme prérogative de la Couronne en réserve. Il est écrit et statué dans la Charte de la Confédération en termes formels et trop récents pour être une lettre morte. La clause 64 dit : " The Executive " Council of Ontario and Quebec shall be composed of such persons as the lieutenant-governor from time to time thinks fit."....

La version française de ce statut se lit comme suit : " Le Conseil " Exécutif d'Ontario et Québec se composera de personnes que le lieu- " tenant-gouverneur jugera de temps à autre à propos de nommer."...

Pardessus cette loi statutaire, il en existe une autre qui est de droit chez toutes les nations : *Salus populi suprema lex est* : *Le salut du peuple est la loi suprême.* La loi naturelle qui est au-dessus de la loi

positive, vient également en aide au Chef de l'Etat, et dès qu'il s'est convaincu que ses ministres sont prévaricateurs et traîtres à leur serment et à la Couronne, il est tenu de les démettre sans délai. De plus, dans ce cas extrême, son serment d'office et sa conscience lui font un devoir indispensable de les congédier coûte que coûte. Il ne blesse aucun droit: la criminalité n'en a pas. Bien plus, les criminels démis sont responsables de toutes les conséquences malheureuses, nécessitées par leurs délits, et de la déviation forcée des règles de la constitution. Ils ne peuvent se plaindre que d'eux-mêmes.

L'AFFAIRE LETELLIER

Je ne puis pas, comme certains prétendus libéraux, faire volte-face à mes opinions longuement travaillées et publiées dans l'affaire Letellier, et je ne mentirai pas à moi-même, parce que les tables aujourd'hui sont tournées et donnent raison au lieutenant-gouverneur. Dans la réponse du secrétaire des colonies au marquis de Lorne, en cette affaire, il déclare qu'il " n'y a point de doute qu'il (le lieutenant-gouverneur) a " constitutionnellement le droit de renvoyer ses ministres, si, pour une " cause ou une autre, il croit de son devoir de le faire." Le gouvernement de Sa Majesté, ajoute-t-il en substance, ne peut donc que désirer vous voir demander à vos ministres de considérer de nouveau les mesures à prendre dans l'affaire Letellier et les inviter à revenir sur sa révocation comme n'étant plus nécessaire sur le motif de la paix générale.

Une chose à comprendre : M. Angers, comme lieutenant-gouverneur, n'est responsable de rien au peuple. C'est connu. Il est peut-être plus difficile de faire comprendre, de prime abord, les principes abstraits de la constitution ; cependant les vérités essentielles suivantes sont admises et même passées en axiômes, savoir :

1o La reine et son représentant ne commettent aucun mal. Tout retombe sur le dos des ministres qui en répondent ;

2o La faute d'un seul ministre, si elle n'est désavouée, est commune à tous les autres, qui sont solidaires et ne forment ensemble qu'un même corps et une même âme ;

3o Jusqu'au 16 décembre, date du renvoi, M. Mercier est tellement responsable que la personne de M. Angers disparaît, et que M Mercier ex-ministre, est tenu de défendre tout ce que M. Angers a pu fairé avec lui ou sans lui; c'est l'œuvre de M. Mercier seul, tant qu'il n'a pas résigné ;

4o Depuis le 16 décembre, M. de Boucherville est responsable, et la personnalité de M. Angers disparaît encore.

Partant de là, tous les mouvements d'indignation populaire, les appels à 1837, les hauts cris et la tempête soulevée ne changeront pas un *iota* de la loi constitutionnelle sur ces points. J'y vois clair et je suis dans le vrai.

La question actuelle se résume, en y mettant un peu de bon sens commun, à un point simple et pratique.

LES MINISTRES INDIGNES DE CONFIANCE

Les ministres ou quelques-uns d'entre eux, s'étaient-ils rendus indignes de la confiance du lieutenant-gouverneur, oui ou non?

En fait, la question est résolue par la mise au jour de leurs actes devant le public, étonné du nombre et atterré par l'énormité des scandales. Il y a eu un pillage régulièrement organisé et pratiqué du haut en bas de l'échelle. De plus, M. Mercier n'a encore répudié aucun acte de ses collègues.

Il est vrai qu'il a répudié l'acte de Pacaud (?) publiquement, mais il n'a pas répudié son argent. Cet argent venant du Trésor brûlerait les mains à un autre.

Je ne crois pas, néanmoins, que les honorables MM. Garneau, Shehyn, Ross et Boyer se soient personnellement rendus coupables de malversations. Je les ai toujours connus comme des hommes probes et honorables. Mais ils ont manqué de clairvoyance et de vigilance et restent chargés de leur responsabilité ministérielle seulement. Dorénavant, s'ils continuent à supporter M. Mercier, ils deviennent solidaires avec lui de toute la portée de ses manœuvres. Je vois que l'honorable M. Boyer s'en est dégagé et s'est détaché complètement de son ancien chef, il y en a bien d'autres qui vont le répudier aussi.

Pour ceux-là, la question constitutionnelle n'existe plus, puisqu'ils cessent d'avoir confiance en M. Mercier et n'en veulent plus comme chef. Ils ne peuvent pas s'étonner que le lieutenant-gouverneur, qui ne pouvait manquer d'être au courant, ait perdu confiance en lui et n'en veut pas, lui non plus, comme ministre. La voix publique y a-t-elle confiance maintenant? L'homme est devenu impossible.

Le second point, savoir, le choix de M. Angers non dans la majorité, est facile à résoudre. Cette majorité réunie chez M. Mercier, s'est en masse prononcée d'avance et a signifié, à son de trompe dans la presse, à M. Angers, que pas un des députés de la majorité ne lâcherait M. Mercier et ne prendrait la responsabilité du renvoi. Par simple tactique, M. Angers aurait pu facilement s'assurer de ce refus pour se replier d'un autre côté, mais c'était inutile, puisque leur décision était prise.

MONTÉ TROP VITE ET TROP HAUT

Il me semble que M. Mercier est " monté trop vite et trop haut " ; arrivé au sommet, il a été aveuglé dans des nuages d'encens et ébloui par les honneurs. La tête lui a tourné et il est tombé et roulé en bas sans qu'on sache où s'arrêtera sa chute, s'il va rebondir devant la barre de la chambre. En tombant, et je le dis à regret comme Canadien, il nous a légué notre honneur national souillé, une province humiliée et conspuée au dehors, l'opprobre immérité et le mépris injuste des autres croyances contre la moralité de notre religion. Je ne parle pas du cataclysme financier et de l'engouffrement des millions, vous le saurez assez tôt. Et c'est lui, cet homme dont nous rougissons, qui ose demander nos suffrages, sous le faux prétexte qu'il a été chassé en violation de la constitution ; lui ! qui vient d'avouer sous serment ne l'avoir que trop bien mérité.

Il ose demander les suffrages des vrais libéraux, lui, qui, naguère national exclusif, les a reniés et rejetés, lui ! ancien conservateur, passé libéral en 1873, coalitioniste en 1880, national et coalitioniste en 1885, puis national tout court, et, demain ! ! nous pourrions voir d'autres couleurs.—En attendant, qu'il reste avec ses nationaux.—S'il a sali leur drapeau, du moins le nom libéral n'y était plus écrit

Pourtant cet homme était appelé à faire un grand bien et avait acquis un éclatant prestige dans notre pays et à l'étranger. Les marques de distinction et les titres honorifiques dont il a été revêtu par la cour de Rome auraient dù l'obliger à rester toujours digne de les porter avec un noble orgueil et un honneur sans tache ; de même qu'il était tenu de faire respecter autour de lui, avec la plus grande circonspeotion, les faveurs spirituelles du chef vénéré de l'Eglise qui a fait de la demeure même de M. Mercier un sanctuaire.

L'APRE CONCUSSIONNAIRE

Si M. Mercier, pour combattre à armes égales ses adversaires politiques, se fut borné à recueillir pour des fins d'élection seulement, des fonds dévivés indirectement du trésor de la province, et qu'il les eût employésen que, selon lui, du triomphe du plusgrand bien du pays, cette mé-thode politique repréhensible en soi, est plus ou moins tolérée par l'usage et a été, comme on sait, largement pratiquée au Canada. Mais de là à paraître s'enrichir ainsi, tout ouvertement lui et ses amis interlopes, sans qu'on pût leur voir aucune autre apparence de possibilité, il y a toute la différence qui sépare l'homme politique de l'âpre concussionnaire. Fallait-il par surcroît (comme tout le monde le voit, le sait et le cri est général), les voir tous ensemble, pauvres la veille, afficher le luxe, le faste, les diamants, les équipages, les fêtes, les voyages de plaisir ; bâtir chacun des châteaux à la ville, des habitations splendides à la campagne, et jeter l'argent par les fenêtres dans leurs dépenses journalières. Informez-vous du reste ; même à l'étranger, les journaux s'en gaudissent. Le sentiment public s'est révolté devant cette orgie éhontée et les libéraux eux-mêmes s'avouaient entre eux, sans déguisement, que la province était la proie d'une bande de voleurs, etc., etc.

En 1759, à l'approche de l'ennemi, l'évêque de Québec, en ordonnant des prières publiques pour le salut de la colonie, dénonça en même temps, par un mandement énergique (18 avril) les mêmes maux sous l'intendant Bigot et ses créatures, qui furent ensuite condamnés à la prison et à restituer leurs concussions. " Avait-on, dit-il, jamais entendu parler de tant de rapines honteuses ? Avait-on vu tant d'abomination ? Dans tous les états, la contagion est presque générale."

Ce pire ennemi règne maintenant parmi nous. En se rappelant ce mandement, le 8 de mars doit être pour les catholiques sincères un jour de plus qu'à l'ordinaire, de jeûne, d'humiliations et de prières. Le doigt de Dieu peut encore écrire sur la muraille pour ceux qui ont des yeux et ne voient point. **Ce jour-là, le peuple aura le gouvernement qu'il mérite.**

CORRUPTION DANS LES DEUX PARTIS

Mais certains individus ou prétendus libéraux, ceux qui ont été les premiers à sauter sous le drapeau national pour accaparer en arrivant tous les profits, les émoluments, les honneurs, et qui tiennent plus à M. Mercier qu'à la constitution et à une honnête administration, disent pour soutenir le parti et comme palliatif, que les conservateurs sont pires qu'eux et que tant qu'à être volés, il vaut tout autant l'être par des libéraux que, sur une plus grande échelle, par les conservateurs.

Un tel langage est du cynisme tout cru. C'est un aveu de dégradation du parti libéral et un abandon du sens moral contre lequel, moi, je proteste. Est-ce à dire que nous en sommes réduits à n'avoir pas de choix entre deux classes de voleurs? et à admettre que c'est folie de chercher l'honnêteté en politique. Je crois la chose rare, mais possible en regardant M. Mowat tout près de nous. On voit la province d'Ontario se gouverner avec une intégrité permanente depuis 25 ans. Ses finances sont prospères avec un encaisse apparent de $244,791 accumulé, tandis que la nôtre est pillée et se voit endettée de plus de $30,000,000. Il est temps plus que jamais d'y voir, et d'avoir le courage, dès à présent, de jeter M. Mercier par-dessus bord, sinon de lui donner une approbation complète et de le laisser entrer de nouveau dans la demeure avec carte blanche pour faire sept fois pire qu'auparavant.

Je conjure donc tous les électeurs du comté de l'Islet et ceux de toute la Province, quel que soit leur parti, leurs préjugés et leurs préventions, de se rallier en vue du salut commun et au nom de notre honneur comme peuple. Je les prie tous de rentrer en eux-mêmes une bonne fois et d'avoir le courage de donner un vote libre et indépendant, consciencieux et raisonné, afin d'envoyer en chambre des députés sûrs et honnêtes, qui soutiendront et maintiendront dans une Intégrité inflexible des ministres dignes d'être appelés responsables, lesquels gouverneront avec sagesse, modération et justice, comme de loyaux et fidèles conseillers de la Reine. C'est la seule planche de salut.

L'HONNÊTE M. DE BOUCHERVILLE.

On est d'abord unanime à reconnaître M. de Boucherville pour un honnête homme. Je le crois tel depuis 30 ans que je le connais.

Voici ce que j'en ai écrit en 1884. (Letellier, p. 284.) " Honoré et " respecté de tous, d'une intégrité parfaite, d'un caractère droit et élevé " et d'une conduite sans reproche, M. de Boucherville inspirait une " confiance dont le besoin se faisait sentir plus que jamais.... l'ami " du clergé en outre reconnu comme un catholique fervent " et je suis prêt à l'appuyer de toutes mes forces, par devoir et par patriotisme, dans la bonne voie qne j'indique, avec quelqu'espoir dans un meilleur avenir.

Je désirais, messieurs, vous dire ceci avant de poser définitivement ma candidature. Je n'aurai à vous offrir que mon nom d'honnête homme que je veux garder et mes vingt ans de services publics comme

garantie de ma probité. Je demeurerai toujours votre fidèle serviteur et dévoué à mon pays avant tout, même à l'encontre de plusieurs de mes meilleurs amis. J'aurai ce courage.

P.-B. CASGRAIN.

Québec, 4, rue Collins, 12 février 1892.

Les libéraux de Huntingdon dénoncent le régime Mercier

Attendu que sous l'administration Mercier la dette a été augmentée de plus d'un tiers, et que les finances de la province sont si sérieusement embarassées, qu'il faudra imposer de nouvelles taxes sur le peuple peu disposé à les payer.

Attendu qu'il a été prouvé que la dite dette n'a pas été faite entièrement pour des fins publiques, mais qu'une partie considérable a été sous divers prétextes, contractée pour des fins indues et au profit de ministres, députés et leurs associés.

Il est résolu que c'est le devoir de tous les électeurs honnêtes, sans égard aux liens de parti, de s'unir dans un effort commun pour chasser de la vie publique les hommes qui se sont montrés indignes de la confiance que l'on reposait en eux, et de les traduire en justice pour leurs crimes.

Il est résolu que, sans vouloir exprimer une opinion sur la constitutionalité de l'action du Lieutenant-Gouverneur, cette assemblée croit devoir exprimer sa croyance que Son Honneur a agi de bonne foi et pour protéger la province en appelant Mercier à rendre compte et en le renvoyant d'office.

Il est résolu que l'état des finances de la province exige que l'on n'accorde plus de subsides aux chemins de fer, et qu'il ne soit fait aucune augmentation au compte du capital jusqu'à ce que le revenu soit suffisant, et si l'administration DeBoucherville agit d'après ces deux principes, elle méritera notre appui pour les faire triompher.

Attendu que le système de tirer sur le trésor public poursuivi par le gouvernement Mercier a été rendu possible uniquement par l'appui de la majorité des membres de la Législature, qui ont rejeté à différentes reprises des motions demandant une enquête sur leurs transactions et n'ont pas tenu compte des protestations qui s'élevaient contre l'accroissement prodigieux de la dette de la province.

Il est résolu que les députés qui ont appuyé l'administration Mercier ne méritent pas plus longtemps la confiance des électeurs et ne devront pas être réélus.

Au cours d'une entrevue avec un des reporters du *Star*, M. le Dr Cameron le seul député anglais qui ait appuyé M. Mercier, depuis son avènement au pouvoir, a ainsi répondu aux questions qui lui ont été posées :—

Q. Allez-vous vous présenter de nouveau dans Huntingdon ?
R. Je crois que oui, pourvu que mes amis m'offrent la nomination.
Q. Quelle sera votre politique ?
R. Qu'entendez-vous par-là ?
Q. Doit-on vous regarder comme un des partisans de Mercier ?
R. Je regrette beaucoup de dire qu'en face des révélations qui ont été faites depuis la dernière session de la Législature, je ne crois plus justifiable de promettre mon appui à M. Mercier. Je préfèrerais plutôt me retirer dans la vie privée que d'appuyer un gouvernement coupable des accusations honteuses portées contre lui.
Q. En face de la déclaration que vous venez de faire, donnerez-vous votre appui au gouvernement DeBoucherville ?
R. Je connais personnellement M. DeBoucherville. Je le crois honnête et désireux de sauvegarder l'honneur de la province. Je ne l'ai jamais considéré comme un homme aux idées avancées. Mais entre un homme aux idées modérées et un homme d'une capacité reconnue avec un passé peu recommandable, je n'hésite pas à me déclarer favorable au premier.

Le glas de M. Mercier

Montréal, 2 février.

La *Presse* de ce soir publie la lettre suivante de M. Ernest Desrosiers, un libéral de la vieille école.

M. le rédacteur de la *Presse*,

L'autre jour vous avez annoncé une lettre de moi à M. Mercier, sur lui-même et les choses politiques dans cette province.

En effet j'avais promis, mais à quoi bon. Ce comte d'hier est aujourd'hui un déclassé, ses culottes blanches sont souillées et toutes ses croix et cordons ne cachent plus rien. Le mépris général s'amoncelle sur sa tête et Rome elle-même lui conseille une solitude éternelle.

Sic transit gloria mundi. Le huit mars prochain, M. Mercier sera à la tête de douze ou treize partisans qui vont s'empresser de le répudier. Cet homme plein d'énergie n'était qu'un jouisseur affamé, un prodigue né dans la pauvreté, un gourmand qui est mort sur le tas.

Pas grand, joliment ridicule mais très effronté, très faiseur et très suffisant. Ce pirate de la petite politique avait fini par se prendre pour un homme d'état et un gentleman. Il y a dix ans j'écrivais de lui " Vous n'êtes pas un politicien respectable et je vous dédaigne." Avais-je tort ou raison ?

Le glas a sonné, les funérailles sont à se faire et ce farceur malcommode sera bientôt enterré. Je n'aime pas piétiner les carcasses et j'ai fini.

Votre serviteur dévoué,

ERNEST DESROSIERS.